

PUBLICATION LE 02 mars 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :

Midi-Libre - Ed. du 30 - version Intégrale
www.midilibre.fr Ed. du 30 - version Intégrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARDFrançoise LAURENT PERRIGOT - Présidente du Conseil
départemental du Gard

Rue Guillemette

30044 Nîmes - 9

Tél : 04 66 76 76 76

SIRET 22300001900073

W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non



Objet **Marché de travaux pour la désimperméabilisation et l'aménagement paysager de la cour de récréation du collège de Gallargues-le-Montueux.**

Référence 26SIT002

Type de marché Travaux

Mode Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat Sans objet

Lieu d'exécution principal Collège Claude CHAPPE 661 Avenue des marchandises
30660 Gallargues-le-montueux

Durée 4 mois

Description Marché ordinaire concernant la désimperméabilisation et l'aménagement paysager de la cour de récréation du collège Claude CHAPPE situé sur la commune de Gallargues-le-Montueux.

Code CPV principal **45233200** - Travaux de revêtement divers

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Les variantes sont exigées : Non

Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 01	V.R.D Description : VRD		45233200
	Lieu d'exécution : Collège Claude CHAPPE 661 Avenue des marchandises 30660 Gallargues-le-montueux		
N° 02	Serrurerie Description : Serrurerie		44316500
	Lieu d'exécution : Collège Claude CHAPPE 661 Avenue des marchandises 30660 Gallargues-le-montueux		
N° 03	Aménagement Bois Description : Aménagement Bois		45420000
	Lieu d'exécution : Collège Claude CHAPPE		

661 Avenue des marchandises
30660 Gallargues-le-montueux
N° 04 Aménagement paysager **45112700**
Description : Aménagement paysager

Lieu d'exécution : Collège Claude CHAPPE
661 Avenue des marchandises
30660 Gallargues-le-montueux

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Une visite sur site est obligatoire pour tous les lots. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
(Cf RC Art 6.2)

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements **Correspondre avec l'Acheteur administratifs**
<https://marches-publics.info>
Tél : 04 66 76 76 76

Documents • **Dossier de Consultation des Entreprises**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres Remise des offres le **30/03/26 à 16h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt • **Déposer un Pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Présence de Clauses Sociales Et Environnementales (cf RC, CCAP et son annexe).

Clause sociale (une clause d'insertion sociale, définie dans l'annexe au CCAP, pour les lots 1, 3 et 4) et considérations environnementales (cf art 10 du CCAP)

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle pour le lot 2.

Le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations.

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 14 semaines, avec une période de préparation de 4 semaines et 10 semaines de travaux, suivant le calendrier prévisionnel d'exécution.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de

service de démarrage de la période de préparation

De manière spécifique au lot 4, après le délai principal de l'opération commence une période de travaux d'entretien, de finalisation et de suivi, conformément au chapitre 4, paragraphe 2 du CCTP lot 04.

Les travaux paysagers du lot 04 feront l'objet d'une garantie de reprise des végétaux de 2 ans (cf art 12 du CCAP)

Envoi le 02/03/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Midi-Libre - Ed. du 30,
www.midilibre.fr Ed. du 30